



## **AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité Sainte-Christine :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec ou 503 de la Loi sur les cités et villes, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au [adresse] ; 646, 1<sup>er</sup> Rang Ouest, Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ou de la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Lundi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00;  
Mardi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00;  
Mercredi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00;  
Jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00.

Donné à Sainte-Christine ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

La directrice générale et  
greffière-trésorière,

Heidi Bédard